

CH-3003 Berne, SG-DETEC

Destinataires
Partis politiques
Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Autres milieux intéressés

Berne, le 4 juillet 2018

Révision partielle de l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables, de l'ordonnance sur l'énergie et de l'ordonnance du DETEC sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité: ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) consulte les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de révision partielle de l'ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEneR), de l'ordonnance sur l'énergie (OEne) et de l'ordonnance du DETEC sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM).

Délai de réponse

Le délai imparti pour la procédure de consultation court jusqu'au mercredi 31 octobre 2018.

Résumé des points principaux du projet

Révision partielle de l'OENeR

Le DETEC contrôle périodiquement les taux inhérents au système de rétribution de l'injection et de la rétribution unique allouée pour les installations photovoltaïques (art. 16, al. 3, et 38, al. 2, OENeR). Se basant sur le résultat de ces contrôles, le présent projet de révision vise à adapter les taux de rétribution applicables aux installations photovoltaïques et aux installations géothermiques. En outre, il règle des détails d'exécution qui concernent en particulier les gestionnaires d'installations éoliennes ou d'installations hydroélectriques ainsi que les responsables de projet portant sur ces deux types d'installations.

Révision partielle de l'OEne

Dans le cadre de la présente révision, l'OEne fait l'objet de différentes modifications qui portent essentiellement sur certaines précisions dans le domaine du marquage de l'électricité et de la consommation propre.

Révision partielle de l'OGOM

Dans la présente révision, l'OGOM fait l'objet de différentes modifications en vue d'adapter et de préciser, sur le plan technique (en particulier), l'application du système de garantie d'origine.



Dossier de consultation

Les documents ci-dessous sont disponibles à l'adresse Internet: https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DETEC.

- projets d'ordonnance OEneR, OEne et OGOM
- rapports explicatifs OEneR, OEne et OGOM
- liste des destinataires

Nous renonçons à l'envoi des documents sous format papier. Si vous ne pouvez pas accéder aux documents sur Internet, nous vous en ferons parvenir une version imprimée à votre demande. A cet effet, veuillez-vous adresser à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), Service de coordination: Simon Heiniger, simon heiniger@bfe.admin.ch, tél. 058 483 05 85.

Votre prise de position

Par la présente, nous vous invitons à donner votre avis sur les projets d'ordonnance et les rapports explicatifs. Nous vous saurions gré de faire parvenir dans la mesure du possible votre avis à l'OFEN sous forme électronique à l'adresse ci-après, dans la limite du délai imparti. Veuillez joindre une version Word à votre avis en version PDF.

Courriel:

EnV.AEE@bfe.admin.ch

Adresse postale:

Office fédéral de l'énergie, division Efficacité énergétique et énergies

renouvelables, Service de coordination, 3003 Berne

Au terme du délai de consultation, les avis reçus seront publiés sur Internet.

Interlocuteurs

Les personnes ci-dessous se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information:

- Adaptation des taux de rétribution applicables aux installations photovoltaïques:
 Wieland Hintz, wieland.hintz@bfe.admin.ch, +41 58 469 30 89
- Adaptation des taux de rétribution applicables aux installations géothermiques:
 Nicole Lupi, nicole.lupi@bfe.admin.ch, +41 58 483 06 55 et Gunter Siddiqi,
 gunter.siddiqi@bfe.admin.ch, +41 58 462 53 24
- Délais concernant les avis d'avancement du projet et les avis de mise en service:
 Markus Geissmann, markus geissmann@bfe.admin.ch, +41 58 462 56 10
- Installations hydroélectriques: exigences minimales concernant les agrandissements ou les rénovations notables:

Regula Petersen, regula petersen@bfe.admin.ch, +41 58 462 56 54

- Regroupement dans le cadre de la consommation propre:
 Matthias Galus, matthias galus@bfe.admin.ch, +41 58 465 32 42
- Garanties d'origine et marquage de l'électricité: Lukas Gutzwiller, lukas.gutzwiller@bfe.admin.ch, +41 58 462 56 79

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Doris Leuthard Conseillère fédérale